

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08.107

L'An deux Mille Huit, le 27 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 20 juin 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 20 juin 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, adjoints,

Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. LABIA représenté par M. GIRAUD
Mlle BARRAUD-DUCHERON représentée par Mme LEFEBVRE
M. CAU représenté par M. GONZALEZ
M. COEURET représenté par M. DENIS
Mme MONNEREAU représentée par M. MERLE
Mme WILLMANN représentée par Mme CIRAUD-LANOUE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

Monsieur RICH a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – EXERCICE 2007**

RAPPORTEUR : M. GIRAUD

**VOTE : UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
4 ABSTENTIONS**

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et son décret d'application 95-635 du 6 mai 1995 disposent que le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable.

Ce rapport, annexé à la présente, comprend les indicateurs techniques et financiers définis par le décret précité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le rapport annuel de l'exercice 2007,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'exercice 2007

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

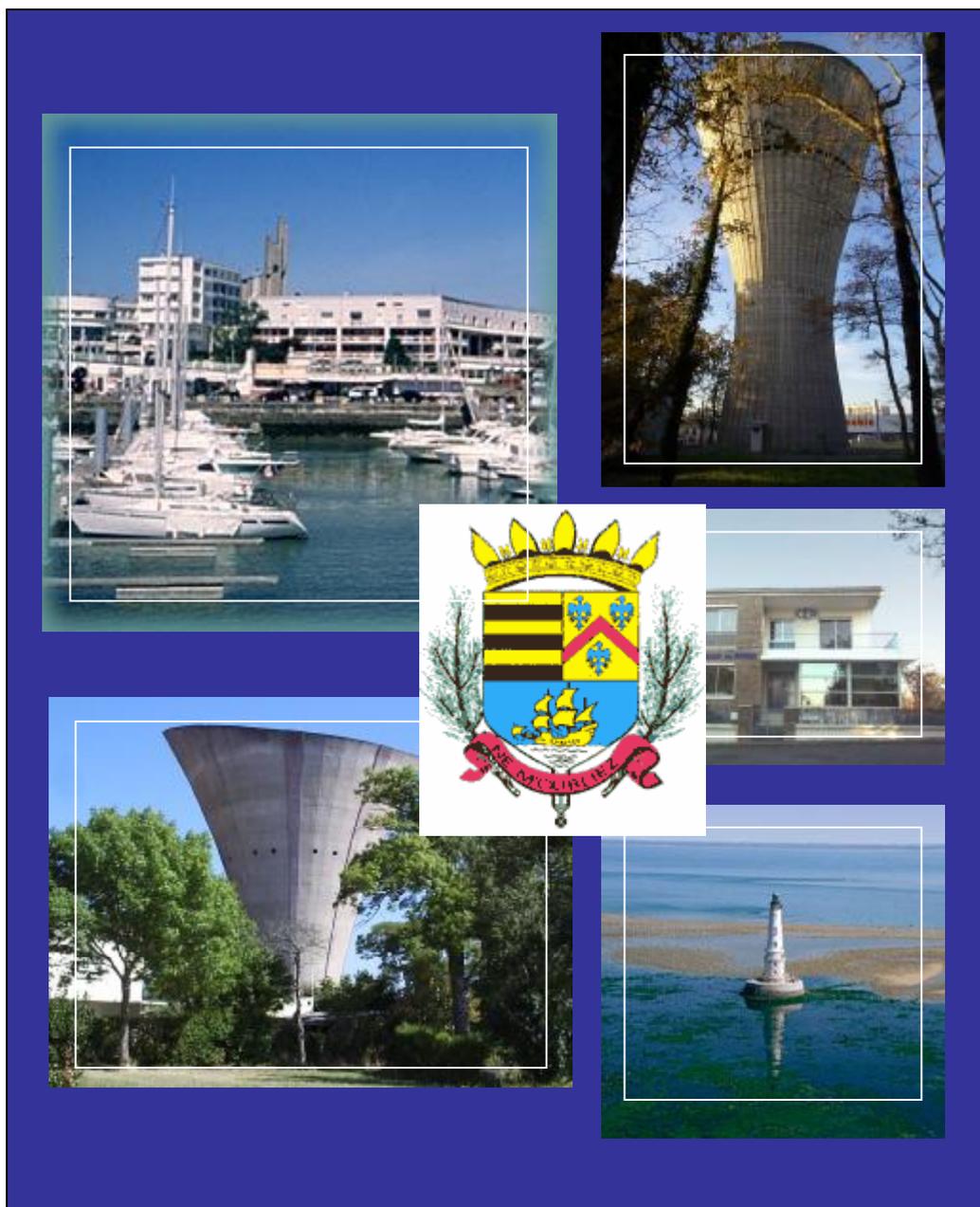
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 1^{er} juillet 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT

VILLE DE ROYAN

***E
X
E
R
C
I
C
E

2
0
0
7***



Rapport annuel sur le prix et la qualité des services

Application de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

1 – PRESENTATION GENERALE

1- LE CONTRAT

Nature : Concession

Date d'effet : 1er janvier 1989

Durée : 20 ans

Echéance : 31 décembre 2008

Avenant n°1 : Date : 23 juin 1994
Objet : Tarification binôme

Déléataire : Compagnie des Eaux de Royan
1 Avenue de Valombre
17 200 ROYAN
Directeur : Pierre CASTERAN

☎ 05 46 39 00 22

☎ 05 46 39 06 74

2- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ACTIONS PRIORITAIRES

- ◆ Comme les trois années précédentes, le suivi des ressources en eau a été réalisé en continu et communiqué en temps réel à la cellule Observatoire de l'Eau en préfecture. Les paramètres mesurés (turbidité, température, conductivité, pH, niveau piézométrique des nappes en statique et dynamique, débit résurgence) n'ont montré aucun signe d'altération pour les captages permettant d'alimenter la ville de Royan, à l'exception des teneurs en pesticides sur la station de la Bourgeoisie mais dont le taux n'a pas dépassé le seuil de la dérogation accordée jusqu'au 31/12/2008. La turbidité de la station de Chauvignac est descendue en dessous de 1NTU début juillet, ce qui a permis sa mise en route juste avant la période pointe.
- ◆ Le rendement hydraulique net du réseau est de 84,5%, ce qui constitue un très bon résultat avec un indice linéaire de perte inférieur à 5m³ / j.km.

- ◆ La qualité de l'eau distribuée a été conforme à 100% au niveau bactériologique. Au niveau physico-chimique, le contrôle de la qualité de l'eau a été renforcé pour les pesticides. Les recherches effectuées ont à nouveau montré des dépassements de l'exigence de qualité (0,1 µg par litre) pour la déséthylatrazine. Toutefois, les valeurs de ces dépassements, qui ont pour origine l'eau en provenance de la station de production de la Bourgeoisie, n'ont pas conduit à limiter les usages de l'eau. Une dérogation a été accordée jusqu'au 31 décembre 2008 à la ville de Royan, propriétaire des captages de La Bourgeoisie. Cette dérogation qui s'appuie sur les valeurs sanitaires de l'Organisation Mondiale de la Santé, doit permettre à la ville de Royan d'achever le programme actions qu'elle a engagé pour respecter les niveaux de qualité fixés par le code de la santé publique, à savoir une unité de traitement des pesticides à la station de la Bourgeoisie ainsi que la mise en service du forage d'Arces.

- ◆ 155 branchements plomb ont été renouvelés en 2007 à l'occasion de travaux de voirie. La diminution du seuil de qualité qui interviendra en 2013 impose de remplacer tous les branchements plomb pour cette échéance.

- ◆ Les volumes consommés ont diminué de 11% en raison des médiocres conditions climatiques de la saison touristique 2007. Le nombre de clients a quant à lui augmenté de 2,6% et s'élève à 19 456.

- ◆ Dans le cadre de la mise en place des périmètres de protection, les enquêtes parcellaires ont été engagées fin 2006 pour l'ensemble des captages alimentant la ville de Royan.

- ◆ Le 30 août 2007, le conseil municipal a approuvé le principe de déléguer l'exploitation du service public d'eau potable, par voie d'affermage, pour une durée de douze ans.
L'avis d'appel public à concurrence a été publié.
Les services municipaux ont travaillé avec le groupe de cabinets d'experts aux fins d'écrire le dossier de consultation devant être adressé aux entreprises candidates à la délégation.
Par ailleurs, des discussions ont été ouvertes avec la Compagnie des Eaux de Royan afin de régler les modalités de sortie du contrat.

3- LES PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS DE L'EXPLOITANT

3.1 Améliorations sur les installations

» Station de pompage de la Bourgeoisie

Génie-civil :

- RAS

Huisseries :

- RAS

Etanchéité :

- Etanchéité du toit terrasse à revoir (**Urgent !!**)

Chloration :

- RAS

Clôture :

- RAS

Canalisations - Robinetterie :

- Mettre en place une vanne motorisée pour automatiser le by-pass entre les conduites de Pompierre et de Bourgeoisie (sécurité d'alimentation)

Eclairage

- RAS

Sécurité travailleurs :

- RAS

Qualité de l'eau :

- Mettre en place d'un traitement d'élimination des pesticides (opération engagée)

» Résurgence de Chauvignac

Génie-civil :

- RAS

Huisseries :

- RAS

Etanchéité :

- RAS

Chloration :

- RAS

Clôture :

- RAS

Canalisations - Robinetterie :

- Mettre en place des vannes de sectionnement sur la canalisation de refoulement Ø 500 mm.(un robinet vanne Ø 500 au lieu-dit « beauregard » , à implanter)

Eclairage

- RAS

Sécurité travailleurs :

- RAS

Qualité de l'eau :

- RAS

» Forage du Marché de Gros

Génie-civil :

- RAS

Huisseries :

- RAS

Etanchéité :

- RAS

Chloration :

- RAS

Clôture :

- RAS

Canalisations - Robinetterie :

- Renouveler la canalisation de refoulement entre l'aérodrome et le réservoir de Belmont (fonte grise centenaire)

Eclairage

- RAS

Sécurité travailleurs :

- RAS

Qualité de l'eau :

- RAS

» Forage d'Arces-sur-Gironde

Génie-civil :

- A prévoir

Huisseries :

- RAS

Etanchéité :

- RAS

Chloration :

- A prévoir

Clôture :

- A prévoir

Canalisations – Robinetterie - Pompe :

- A prévoir

Eclairage

- A prévoir

Sécurité travailleurs :

- RAS

Qualité de l'eau :

- RAS

Télétrans :

- A prévoir

» Forage de Saint-Pierre

Génie-civil :

- RAS

Huisseries :

- RAS

Étanchéité :

- RAS

Chloration :

- RAS

Clôture :

- RAS

Canalisations - Robinetterie :

- RAS

Eclairage

- RAS

Sécurité travailleurs :

- RAS

Qualité de l'eau :

- RAS

» Réservoir de Belmont

Génie-civil :

- RAS

Huisseries :

- RAS

Étanchéité :

- Prévoir l'étanchéité de la cuve et du dôme

Chloration :

- RAS

Clôture :

- RAS

Canalisations - Robinetterie :

- Renouvellement de la colonne de distribution Ø 350 mm, ainsi que la colonne d'adduction en provenance de la bâche en Ø 350 mm.

Eclairage

- RAS

Sécurité travailleurs :

- Pose de points d'ancrage
- Installation de crinolines sur l'échelle existante d'accès à la cuve
- Mise aux normes des équipements de sécurité existants
- Mettre en place des colonnes sèches pour sécuriser les opérations de nettoyage et désinfection

Qualité de l'eau :

- RAS

» Bâche de Belmont

Génie-civil :

- RAS

Huisseries :

- RAS

Étanchéité :

- RAS

Chloration :

- RAS

Clôture :

- RAS

Canalisations - Robinetterie :

- RAS

Eclairage

- RAS

Sécurité travailleurs :

- Pose de points d'ancrage

Qualité de l'eau :

- RAS

» Réservoir de Saint-Pierre

Génie-civil :

- RAS

Huisseries :

- Remplacer les hublots

Étanchéité :

- Prévoir l'étanchéité du dôme

Chloration :

- Mettre en place une stérilisation au chlore gazeux

Clôture :

- RAS

Canalisations - Robinetterie :

- Mise en place d'un clapet anti-retour sur la canalisation de distribution

Eclairage

- RAS

Sécurité travailleurs :

- Pose de points d'ancrage
- Mettre en place des colonnes sèches pour sécuriser les opérations de nettoyage et désinfection
- Mettre en place des plinthes sur les périmètres des paliers

Qualité de l'eau :

- Mettre en place un bac de récupération des eaux d'échantillonnage

Surpression :

- RAS

3.2 Améliorations sur le réseau

- » Poursuivre le programme de renouvellement des branchements plomb pour ne plus en avoir en service le 31/12/2013.

- » Poursuivre le renouvellement des canalisations corrodées
 - Avenue de Pontaillac
 - Façade de Foncillon
 - Rue Pierre Loti
 - Rue Elie Gaillard – urgent – (6 fuites en 3 ans)
 - Cours de l'Europe (aménagement voirie, déclassement de la R.N 150)
 - Avenue Maryse Bastié (aménagement voirie, déclassement de la R.N 150)
 - Rue de La République
 - Rue des Bains / Rue du Château d'Eau
 - Rue du Hâ / Rue de l'Ecluse
 - Place de la gare SNCF
 - Rue de Foncillon
 - Avenue de la Libération (entre avenue d'Aquitaine et le boulevard Franck Lamy - aménagement voirie, déclassement de la R.N 150)
 - Rue des Congrès
 - Rue P Jonain
 - Boulevard de Cordouan
 - Boulevard De Lattre De Tassigny
 - Boulevard Franck Lamy (entre boulevard de la Marne et boulevard Georges Clémenceau)
 - Boulevard Albert ler
 - Marais de Barzan
 - Marais de Bardecille
 - Avenue Emile Zola – abandon de la canalisation Ø 60 mm entre la rue du Collège et la rue Saint-François et repiquage des branchements plomb sur la canalisation existante Ø 100mm
 - Rue Roger Moiroux « cité blanche » - renouvellement de la canalisation principale et des conduites perpendiculaires et des branchements plomb (une partie est programmée pour 2008)
 - Boulevard Champlain – renouvellement de la canalisation et branchements plomb

- » Réaliser les renforcements préconisés par le schéma directeur, notamment
 - Rue de la République
 - Rue des Tilleuls
 - Avenue Louis Bouchet (entre le réservoir de Belmont et le giratoire de la rocade)

II - INDICATEURS TECHNIQUES

1- ORIGINE DE L'EAU

L'eau distribuée à Royan est d'origine souterraine et provient soit de l'usine de "La Bourgeoisie", soit de l'usine de "Chauvignac" où elle subit une stérilisation au chlore, ou encore des forages profonds de "Saint Pierre" et du "Marché de Gros". Le champ captant des bassins de la Seudre et des Coteaux de Gironde est soumis à une réalimentation naturelle. Prochainement, le forage d'Arces apportera une amélioration qualitative de l'eau distribuée et une sécurité quantitative en pointe estivale.

Production	2003	2004	2005	2006	2007
Bourgeoisie	2 289 004	1 845 261	828 042	2 388 461	2 161 112
Chauvignac	2 626 529	2 539 076	3 093 200	1 861 302	2 125 975
Marché de Gros	139 577	105 864	100 260	118 338	287 614
Saint Pierre	513 808	420 105	507 291	661 558	356 710
TOTAL	5 568 918	4 910 306	4 528 793	5 029 659	4 931 411

2- RECAPITULATIF DES CHIFFRES CLES

Nombre de clients	17 963	18 325	18 768	18 946	19 456
Volumes mis en distribution	2 393 519	2 261 994	2 010 398	2 211 022	1 935 358
Volumes exportés	3 175 399	2 648 312	2 193 980	2 939 194	2 921 609
Volumes consommés (hors besoins de service)	1 906 910	1 857 831	1 649 278	1 804 373	1 577 440
Rendement réseau	80%	82%	82%	81,6%	81,5%
Rendement hydraulique net	83,1%	85,0%	85,4%	84,7%	84,5%

3 – QUALITE DE L'EAU

L'eau consommée doit être "propre à la consommation"
(Code de la Santé Publique – article L19)

Pour répondre à cette demande, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètre portant sur :

- La qualité organoleptique (3 paramètres)
- La qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux (9 paramètres)
- Des substances indésirables (16 paramètres)
- Des substances toxiques (10 paramètres)
- Des pesticides et produits apparentés
- La qualité microbiologique (4 paramètres)

La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret du 21 décembre 2001. Les prélèvements sont faits par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (La DDASS)

	Analyses DDASS	Non conforme	Analyses Délégitaire	Non conforme
	Nombre		Nombre	
Analyses bactériologiques	66	0	0	0
Analyses physico-chimiques	79	7	87 (1)	0

(1) Les paramètres chlore, turbidité, nitrates et conductivité font l'objet d'un contrôle continu comptabilisé comme une analyse journalière pour l'ensemble des ces paramètres.

Conclusions sanitaires de la DDASS :

- **Ä** Conformité de l'eau vis-à-vis des coliformes totaux (100% pour 95% exigé par le décret 89-3).
- **Ä** Excellente qualité microbiologique de l'eau pour les coliformes fécaux et streptocoques fécaux (100% pour 100% exigé par le décret 89-3).
- **Ä** Turbidité moyenne traduisant la bonne limpidité de l'eau.
- **Ä** Minéralisation de l'eau importante, bicarbonatée calcique.
- **Ä** Dureté de l'eau importante.
- **Ä** La concentration moyenne en nitrates demeure acceptable.
- **Ä** La valeur maximum en nitrates est modérée.
- **Ä** Présence ponctuelle de pesticide à un taux ne nécessitant pas de restriction d'usage.

Détails des non-conformités sur des paramètres physico-chimiques	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur
Atrazine déséthyl	05/02/07	Commune ROYAN	µg/l	/0.1	0,11
Atrazine déséthyl	02/04/07	Commune ROYAN	µg/l	/0.1	0,11
Atrazine déséthyl	02/05/07	Commune ROYAN	µg/l	/0.1	0,13
Atrazine déséthyl	29/06/07	Commune ROYAN	µg/l	/0.1	0,11
Atrazine déséthyl	16/11/07	Commune ROYAN	µg/l	/0.1	0,16
Atrazine déséthyl	11/12/07	Commune ROYAN	µg/l	/0.1	0,15
Mecoprop Pesticides	02/07/07	Commune ROYAN	µg/l	/0.1 /0.5	0,87 1,00

La présence de DEA a pour origine l'eau en provenance de la Bourgeoisie, un traitement doit être mis en place avant fin 2008, date à laquelle prend fin la dérogation accordée par la préfecture.

La présence de Mécoprop n'a pas été confirmée par l'analyse de contrôle.

4 – INTERVENTIONS SUR LE RESEAU

Type d'intervention	Nombre
Casses et fuites sur conduite	17
Fuite sur collier de prise en charge	11
Fuite sur branchement	82
Intervention sur régulateur de pression	1
Intervention sur ventouse	1
Intervention sur vanne	4
Intervention sur vidange	
Intervention sur robinetterie de branchement	210

III – INDICATEURS FINANCIERS

1 – TARIFS

La tarification et ses modalités en vigueur sur la commune de ROYAN sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992. Elle comporte une partie fixe et une part variable en fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

ALIMENTATION EN EAU

	Part du délégataire		Part de la Collectivité	
	2007	2006	2007	2006
Particuliers et industriels				
Abonnements domestiques	52,80	51,73	0	0
Consommations				
De 0 à 100 m ³	0,2534	0,2482	0,1021	0,1021
Supérieur à 100 m ³	1,0350	1,0139	0,1021	0,1021

TAXES ET REDEVANCES pour les organismes publics

	2007	2006	Destinataires
Préservation des ressources en eau	0,0479	0,0413	Agence de l'eau Adour Garonne
Lutte contre la pollution	0,5213	0,4732	
TVA	5.5%	5,5%	

2 – FACTURE TYPE

La facture ci-après représente la facture d'eau, établie sur la base des tarifs au 1er juillet de l'année de présentation du rapport, d'un client ayant consommé 120 m³.

FACTURE D'UN CLIENT AYANT CONSOMME 120 m³

Etablie sur la base des tarifs au 1^{er} janvier 2008

	M3	Prix unitaire 2007	Montant 2007	Montant 2006	Evolution 2006/2007
<u>1/ DISTRIBUTION DE L'EAU</u>					
Ø Part du délégataire					
- Abonnement annuel			52,80	51,73	+ 2,07%
- Consommation					
De 0 à 100 m ³	100	0,2534	25,34	24,82	+ 2,10%
Au-delà de 100 m ³	20	1,0350	20,70	20,28	+ 2,07%
- Redevance location/entretien compteur			17,40	17,06	+ 2,00%
- Redevance entretien branchement			4,52	4,34	+ 4,15%
Ø Part Collectivité					
- Consommation	120	0,1021	12,25	12,25	0
TOTAL 1 HT			133,01	130,48	
TOTAL 1 TTC			140,33	137,66	
- Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0479	5,75	4,96	+15,93%
TOTAL 2 HT			138,76	135,44	
TOTAL 2 TTC			146,39	142,89	
<u>2/ ORGANISMES PUBLICS</u>					
- Lutte contre la pollution	120	0,4732	56,78	56,78	0
TOTAL GENERAL HT			195,54	192,22	
TOTAL GENERAL TTC			206,29	202,79	
Soit le m ³ TTC y compris abonnement			1,72	1,69	+ 1,78%